



ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE NAVES

MAIRIE DE NAVES : 04 79 24 01 73 (SIEGE SOCIAL) afp.naves@gmail.com
MAIRIE DE LA LECHERE : 04 79 22 76 02 marion.sollier@lalechere.fr

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 octobre 2021

Date de convocation : 12 octobre 2021

Etaient présents : Philippe RENAUD, Nathalie GUYONNET, Bernard GSELL (maire délégué représentant la commune)

Absent : néant

Excusé : Max CREY

Secrétaire de séance : Bernard GSELL

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 10/07/2021
2. Convocation de l'assemblée générale

Ouverture de la séance à 17h00.

1/ Approbation du PV de la séance du 10/07/2021

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 10 juillet 2021.

2/ Convocation de l'assemblée générale

L'assemblée générale de l'AFP qui concerne plus de 400 propriétaires, se tient en général en décembre, sauf qu'en raison des conditions sanitaires et de la démission du président, l'assemblée n'a pas pu se réunir en 2020.

Le président par intérim a rencontré le SEA et la DDT pour envisager la date de l'assemblée générale permettant la présence des services administratifs (SEA, DDT, service finances de la Mairie de la Léchère), et il est préconisé celle du vendredi 26 novembre après-midi, à la salle polyvalente communale de Grand-Naves.

Le conseil syndical met au point le texte de l'invitation dans ces termes :

Madame, monsieur,

L'assemblée générale ne s'est pas réunie depuis décembre 2019 en raison de la crise sanitaire puis de la démission du président de l'AFP en exercice. Il a fallu plusieurs mois pour qu'une organisation se mette en place en lien avec les services de l'Etat en vue d'assurer un fonctionnement minimum jusqu'à la prochaine assemblée générale. En attente de reconstituer un conseil syndical complet avec 7 titulaires (6 élus par les propriétaires plus le représentant de la commune) et 6 suppléants, le « bureau » a élu président par intérim le nouveau maire délégué de Naves, Bernard GSELL. La situation aurait été moins compliquée en présence d'un conseil syndical complet et d'un vice-président élu par ce dernier.

Vous comprendrez donc l'importance de participer à cette assemblée générale qui va avoir pour principal objectif d'élire un « bureau » complet. C'est ensuite ce conseil syndical qui lors de sa première réunion suivant l'assemblée générale, élira un président et un vice-président. En votre qualité de membre de l'Association Foncière Pastorale de Nâves, vous voudrez bien prendre part à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à la Maison de Naves à Grand-Naves

LE VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021 A 14H30

Ordre du jour :

- 1) bilan de gestion
- 3) renouvellement du syndicat (élection de 6 titulaires et 6 suppléants)
- 6) Questions diverses

En cas d'indivision, les membres recevant la présente invitation devront avertir, de cette réunion, les autres co-indivisaires. L'usufruitier ne fait pas partie de l'AFP, c'est le nu propriétaire qui en fait partie mais il peut demander à l'usufruitier de le représenter dans l'AFP.

En cas d'impossibilité de vous déplacer à cette Assemblée Générale, vous pouvez voter par procuration en vous faisant représenter par une autre personne en lui donnant directement le pouvoir ou en l'envoyant en mairie de NAVES 73260.

Merci de vous présenter au moins 30 minutes avant pour les formalités.

Vous remerciant de votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*Le Président de l'AFP de Naves par intérim
Bernard GSELL*

VOTE PAR PROCURATION - POUVOIR (à envoyer en mairie de NAVES 73260)

Je soussigné(e) Domicilié(e)

donne pouvoir à M..... pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'AFP de Nâves du 26 novembre 2021.

Fait le

Pour valoir ce que de droit

Signature

Questions ou remarques que vous souhaitez voir aborder lors de cette assemblée générale :

.....
.....
.....

Si le quorum n'est pas atteint l'Assemblée Générale Ordinaire est re-convoquée le même jour à 15h30.

La liste des propriétaires à convoquer est examinée en vue de sa mise à jour.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h.

Le Président
Bernard GSELL

DEPARTEMENT de la SAVOIE
Association Foncière Pastorale de Naves
(AFP, autorisée par arrêté préfectoral)
Commune de LA LECHERE